

*Mesures d'urgence—Loi*

Je crois qu'il est approprié de rappeler à la Chambre le processus qui a été utilisé relativement à ce projet de loi. Dans son Livre blanc sur la défense nationale qui a été déposé voilà plus d'un an, le gouvernement a d'abord indiqué aux Canadiens ce qu'il projetait de faire dans ce domaine. J'ai déposé le projet de loi au mois de juin de l'an dernier avant que le Parlement suspende ses travaux pour l'été avec l'assurance qu'il serait inscrit au *Feuilleton* sans être mis en discussion pendant l'été et que nous solliciterions des Canadiens, des groupes et des particuliers de même que des députés leur opinion sur le projet de loi, leurs préoccupations et leurs suggestions d'améliorations qui pourraient être apportées pour garantir qu'il constitue le moyen terme approprié entre les droits des Canadiens, le besoin de l'État de protéger sa propre survie et ainsi que la vie et la sécurité des citoyens du pays. Je crois que c'est un processus qui a bien fonctionné.

J'aimerais remercier les membres du comité législatif et les députés de tous les partis pour leur collaboration. Nous avons maintenant devant nous un projet de loi qui a été largement amendé depuis son dépôt devant le Parlement. À mon sens, la grande majorité de ces amendements ont fait que le projet de loi s'en est trouvé amélioré et qu'il garantit un plus juste équilibre entre, d'une part, les droits des Canadiens et, d'autre part, l'obligation du gouvernement d'assurer la sécurité des citoyens de même que la survie et l'intégrité de l'État. C'est un processus qui a fait la preuve que le Parlement peut fonctionner rondement si tous les députés font preuve de bonne volonté.

[Français]

J'aimerais simplement remercier tous les députés pour leur esprit de coopération. Cet esprit positif et constructif a créé de bons résultats pour tous les Canadiens et les Canadiennes. A cause de ces efforts, nous aurons une loi plus efficace qui va mieux sauvegarder les droits de tous nos concitoyens.

[Traduction]

C'est ainsi que le Parlement doit fonctionner. Je vous remercie donc encore une fois pour vos efforts et votre collaboration.

En conclusion, j'aimerais simplement dire que je suis très heureux de voir ce projet de loi devenir loi. Je crois que tous les députés peuvent être fiers du fait que le Parlement respecte aujourd'hui l'engagement qu'il a pris il y a quelque 18 ans au moment de la crise d'octobre. Il avait alors promis qu'il abrogerait l'ancienne Loi sur les mesures de guerre et qu'il adopterait une loi plus équilibrée et comportant des garanties pour faire en sorte que les Canadiens disposent dans l'avenir d'un cadre législatif plus souple nous permettant de faire face à toute une gamme de situations d'urgence, des désastres naturels aux situations de guerre. Nous disposerons maintenant d'une telle loi. Je crois que c'est tout à l'honneur de l'actuel Parlement. Tous les citoyens du pays peuvent être fiers du fait que le Parlement se soit doté d'une telle loi en un moment aussi opportun et avant les vacances d'été.

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Madame la Présidente, au nom de l'opposition officielle, j'ai l'honneur de constater que le Parlement a adopté une loi qui revêt une grande importance et de féliciter le ministre ainsi que les autres députés pour avoir fait preuve d'une grande efficacité en cette matière.

Cette façon de procéder contraste vivement avec celle qu'ont adoptée les législatures précédentes en matière de situation d'urgence où les membres de l'opposition d'alors et du gouvernement actuel étaient convaincus que le gouvernement complotait pour adopter des règlements en vertu de la Loi sur les mesures de guerre et qu'il existait un plan secret en vue de pervertir d'une manière ou d'une autre le processus démocratique. Pour quelqu'un comme moi qui a observé ce processus, il s'agissait plus que toute autre chose d'un obstacle à la tentative d'actualisation de la Loi sur les mesures de guerre et d'adoption d'une loi plus efficace. Le Parlement actuel se méfie moins du gouvernement et de l'adoption d'une loi sur les mesures d'urgence. Nous avons tourné notre attention d'une façon positive aux besoins réels d'actualisation de la Loi sur les mesures de guerre pour laquelle nous avons maintenant devant nous un substitut satisfaisant.

Je crois qu'il convient de féliciter le ministre pour l'attitude qu'il a adoptée en ce qui concerne les amendements. Un grand nombre d'entre eux ont été présentés par des citoyens d'un bout à l'autre du pays qui ont étudié le projet de loi dans sa première version, par les députés et enfin—et d'une façon significative comme je le dirai—par le Sénat.

On critique souvent le Sénat pour sa participation au processus parlementaire. Mais il fait partie de notre Constitution. Il existe bel et bien, en fait à quelques pas d'ici, mais lorsqu'il essaie d'agir et d'apporter sa contribution sur un projet de loi, il est très souvent critiqué et condamné.

Nous avons devant nous la preuve d'une contribution très efficace du Sénat qui a exprimé ses préoccupations sur la question de la conscription et de la Loi sur les mesures d'urgence. Le ministre a reconnu que, même si la Loi sur les mesures de guerre conférait le pouvoir d'instaurer la conscription par voie de règlement, les gouvernements avaient, par le passé, choisi de ne pas l'instaurer par voie de règlement mais de procéder de façon plus démocratique même dans des situations d'urgence comme lors de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. Les sénateurs ont proposé un amendement que, je suis heureux de constater, le gouvernement a adopté, amendement qui veillera à ce que les gouvernements continuent d'agir de cette façon lorsque se présenteront des situations d'urgence.

• (1220)

[Français]

Pour moi, c'est un important moment que celui où nous allons adopter un substitut pour la Loi sur les mesures de guerre, législation qui peut être employée d'une façon plus modérée.

Je termine juste avec l'idée que si cela peut être implanté d'une façon plus modérée, ce n'est pas nécessairement le cas. La législation que nous légiférons aujourd'hui donne encore des pouvoirs très larges au gouvernement, et il y aura toujours un rôle pour le législateur ici, celui d'avoir une surveillance efficace pour assurer que les urgences qui sont créées dans quatre catégories différentes relativement à cette législation ne constituent pas l'excuse du gouvernement pour implanter le pouvoir de légiférer par règlement.